



# PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PPA DE RENNES 2022-2027

Comité de suivi du 5 janvier 2023 – présentiel et visioconférence

# Déroulé du 3ème comité de suivi du PPA3

* Introduction	5'
* Présentation synthétique du PPA3 approuvé	10'
* Présentation des modalités de suivi du PPA3 pour ses 5 années de vie	5'
* Bilan de la qualité de l'air	
- en indicateurs de suivi	40'
- en actions réalisées + focus 2 partenaires - FIBOIS Bretagne	10'
- AILE	10'
* Conclusion	5'

# Introduction

# Le PPA 3 en synthèse

Approuvé le 20 décembre 2022 pour une durée de 5 ans

Avancement évalué à mi-parcours et ré-orienté si besoin

Planification constituée de :

- rapport principal (diagnostic et enjeux, modalités de suivi etc.)
- plan d'action détaillant les 36 fiches actions
- évaluation environnementale
- annexe dont synthèse spécifique sur le chauffage au bois

Planification ayant fait l'objet d'une procédure d'instruction :

- avis de l'autorité environnementale
- consultation des parties prenantes
- CODERST
- enquête publique



# Les actions du PPA3

Un plan en **36 fiches actions** basées construites autour de 3 grands enjeux :

- abaissement des concentrations en polluants
- amélioration des connaissances
- sensibilisation et mobilisation des acteurs

**15 enjeux opérationnels** orientent les besoins en actions sur les thèmes :

- des mobilités : sujet rocade et voies à fort trafic ( 8 actions)
- des autres sources de particules : brûlage à l'air libre, chantiers urbains, chauffage résidentiel en luttant contre les émissions excessives ( 9 actions)
- de l'ammoniac et des pesticides : polluants non réglementés mais importants en Bretagne en maîtrisant les pratiques agricoles (5 actions)
- amélioration de la mesure et de la modélisation des polluants sur le territoire (8 actions)
- gérer efficacement les pics de pollution (3 actions)
- mobilisation des acteurs sur le terrain pour monter en connaissance et agir efficacement contre la pollution (3 actions)

# La gouvernance et suivi du PPA3

La gouvernance du PPA3 s'établit sur 3 niveaux d'instances :

- le **Comite operationnel**, animé par la DREAL, réunit périodiquement les pilotes d'actions, services de l'Etat (DREAL, DIRO, DDTM 35, ...) ou collectivités ;
- le **Comite de pilotage** préside par le Préfet, réunit l'ARS, Rennes Métropole, la Ville de Rennes, la DREAL, la DIRO et la DDTM 35, pour superviser les actions et procéder aux arbitrages éventuels ;
- le **Comite de suivi** regroupe toutes les collectivités concernées, les organisations professionnelles, les associations et membres du COPIL. Plus largement, ce comite de suivi proposera des temps d'échange sur les sujets de la qualité de l'air (actualités, avancées scientifiques, etc.). Il permet d'échanger sur l'avancement du plan. Ses membres pourront proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour des réunions.

Le suivi des actions et résultats du PPA3 sera partagé annuellement avec le comité de suivi, et sur internet avec une mise à jour trimestrielle à l'adresse :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-ppa-2022-2027-de-rennes-metropole-a5345.html>

- principales actualités impactant la vie du PPA (par exemple publication de la prochaine directive européenne)
- avancement et résultats des actions ayant progressé
- affichage des principaux indicateurs d'évolution de la qualité de l'air
- partage des différentes mises à jour du plan (notamment évaluation à mi-parcours)

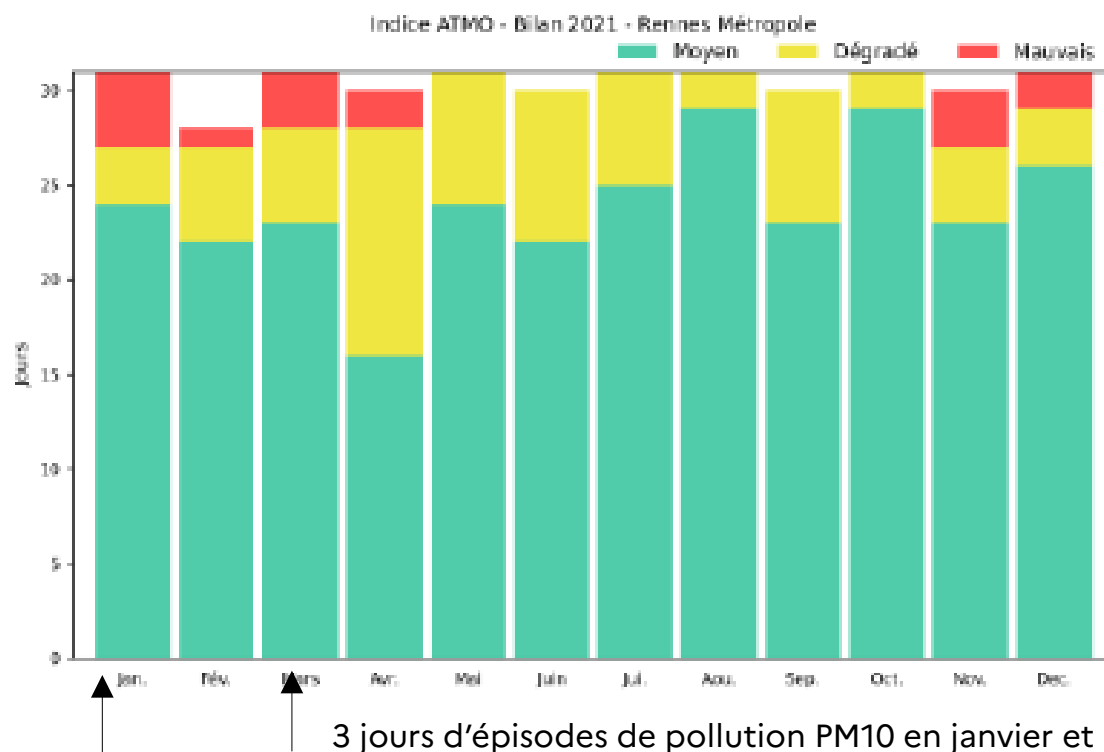
# Bilan de la qualité de l'air – en chiffres

En 2021, le territoire de Rennes Métropole a connu 3 jours de pics de pollution aux PM10

La compilation annuelle des **indices ATMO** permet de voir les périodes sensibles (période froide et début de printemps)

*attention : indice ATMO  $\neq$  pics de pollution (Info-reco / alerte)*

## Répartition mensuelle de l'indice ATMO



L'indice ATMO est majoritairement représentatif des PM2.5 !

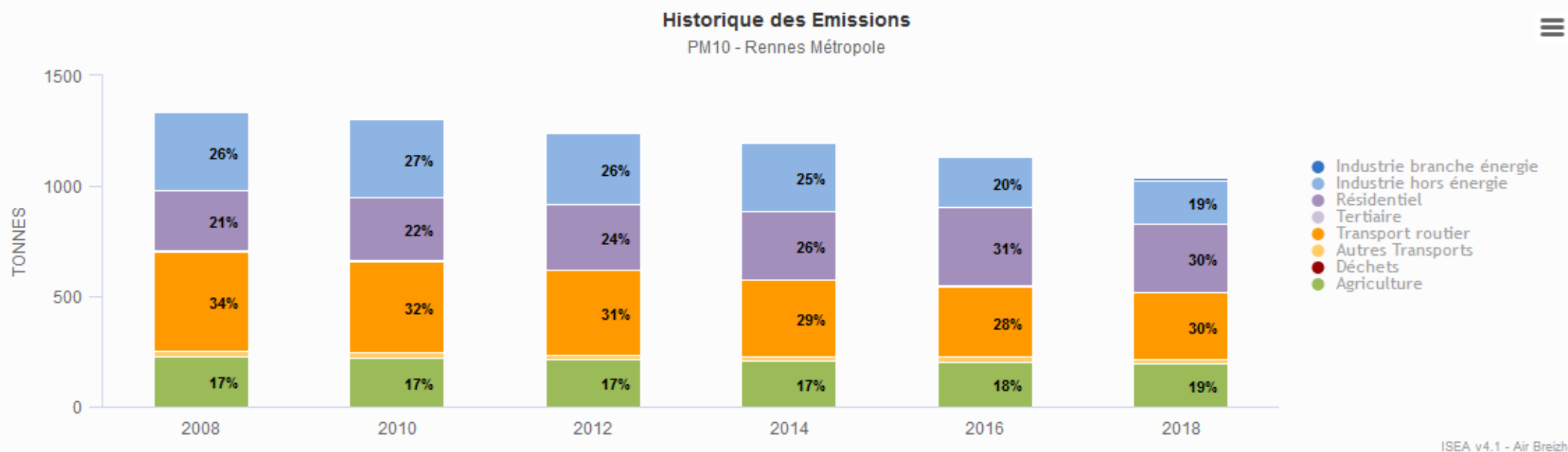


# Bilan de la qualité de l'air – en inventaire PM10

## = -22 % depuis 2008

Air Breizh a actualisé son inventaire des émissions en version 4 (bientôt la version 5)

### HISTORIQUE

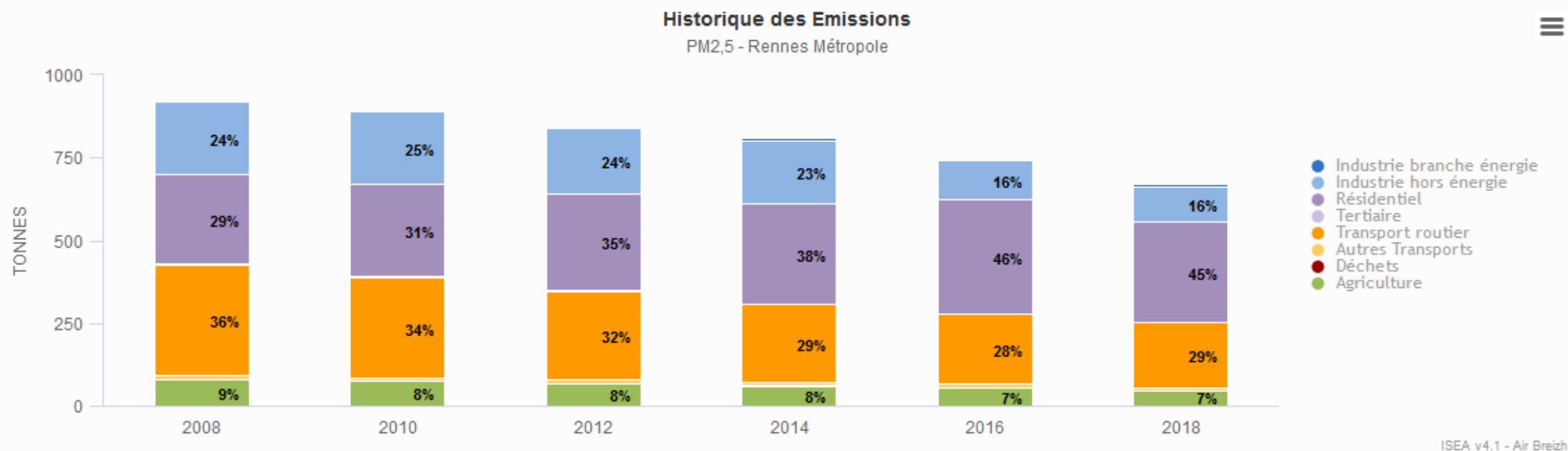


# Bilan de la qualité de l'air – en inventaire PM2.5

## = -27% depuis 2008

Air Breizh a actualisé son inventaire des émissions en version 4 (bientôt la version 5)

### HISTORIQUE

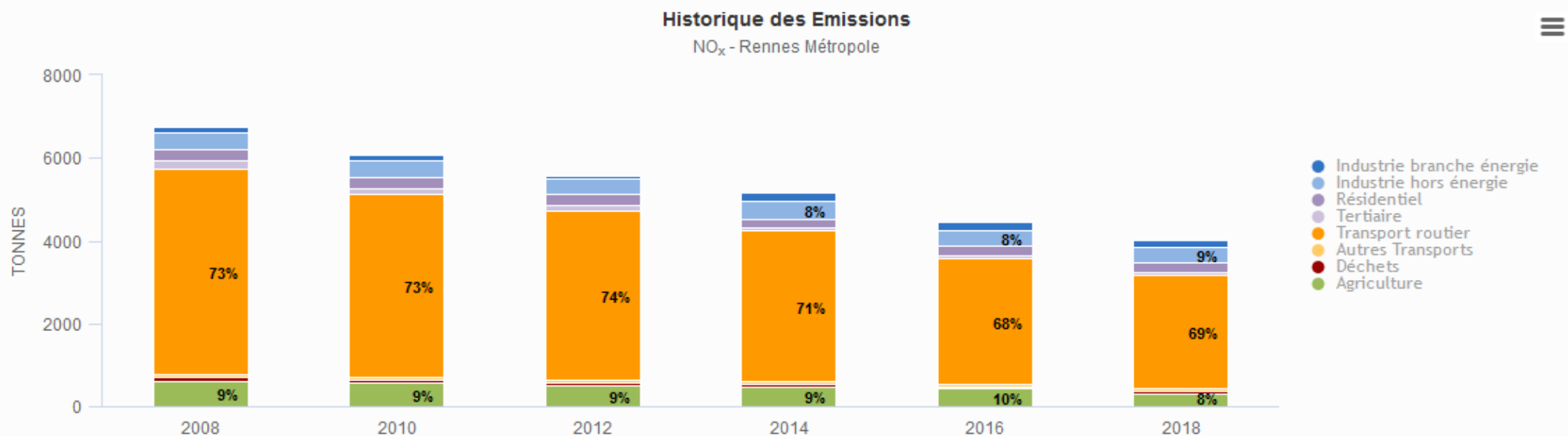


# Bilan de la qualité de l'air – en Nox

## = -40 % depuis 2008

Air Breizh a actualisé son inventaire des émissions en version 4 (bientôt la version 5)

### HISTORIQUE



## Evolution réglementaire à venir – projet de Directive européenne

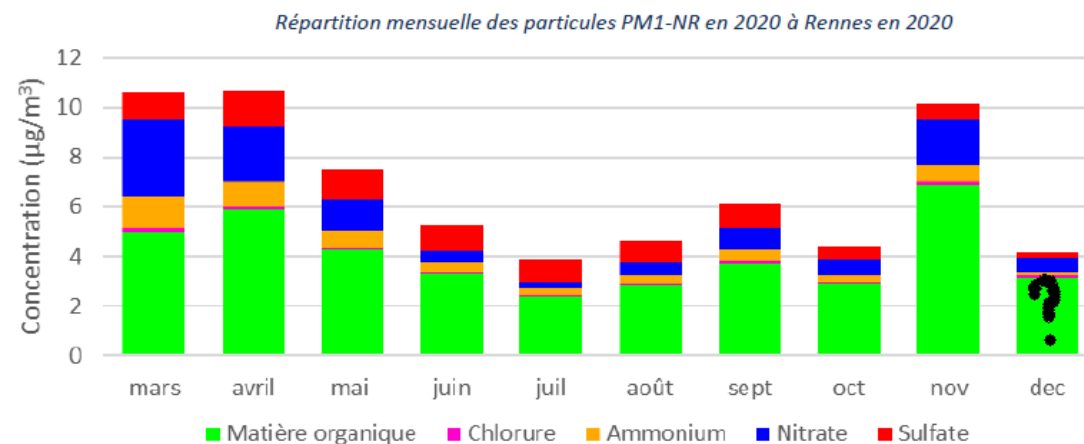
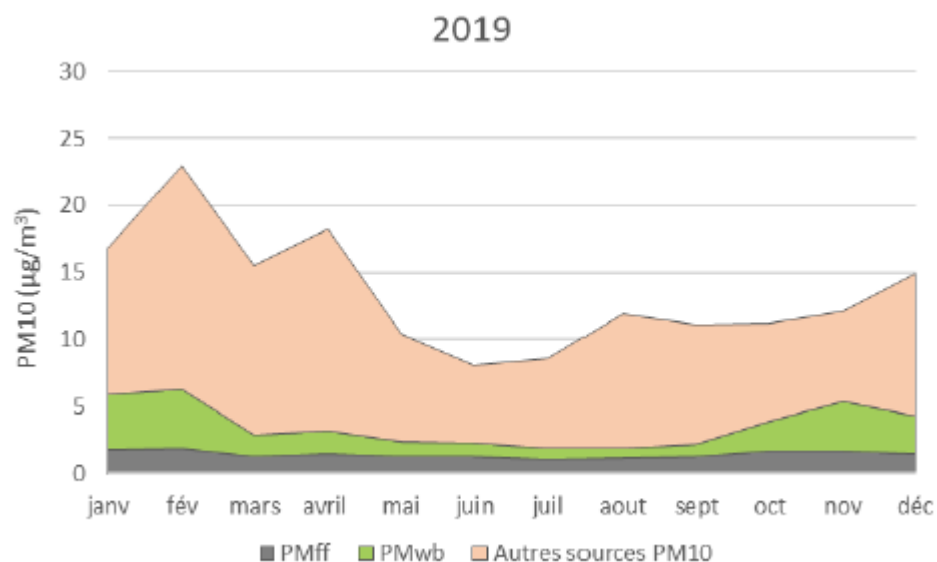
Polluant	Période	Valeur limite	Valeur guide
PM2.5	24 heures	25 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 18 jours par an	15 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an
	Année calendaire	10 µg/m <sup>3</sup>	5 µg/m <sup>3</sup>
PM10	24 heures	45 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 18 jours par an	45 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an
	Année calendaire	20 µg/m <sup>3</sup>	15 µg/m <sup>3</sup>
NO <sub>2</sub>	1 heure	200 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus d'une fois par an	-
	24 heures	50 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 18 jours par an	25 µg/m <sup>3</sup>
	Année calendaire	20 µg/m <sup>3</sup>	10 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

Des seuils envisagés qui tendent vers les recommandations de l'OMS sans les atteindre. Dialogue et circuit législatif européen au niveau parlement / conseil / commission => pour adopter le texte en 2023.

Droit français à mettre à jour avant décembre 2024 => en l'état, objectif réglementaires à respecter en 2030

# Bilan de la qualité de l'air – en nouveautés / actualités

En 2021, premier bilan des mesures de carbone suie (différence combustion biomasse (15%) / hydrocarbure (12%)) et PM1 à Rennes

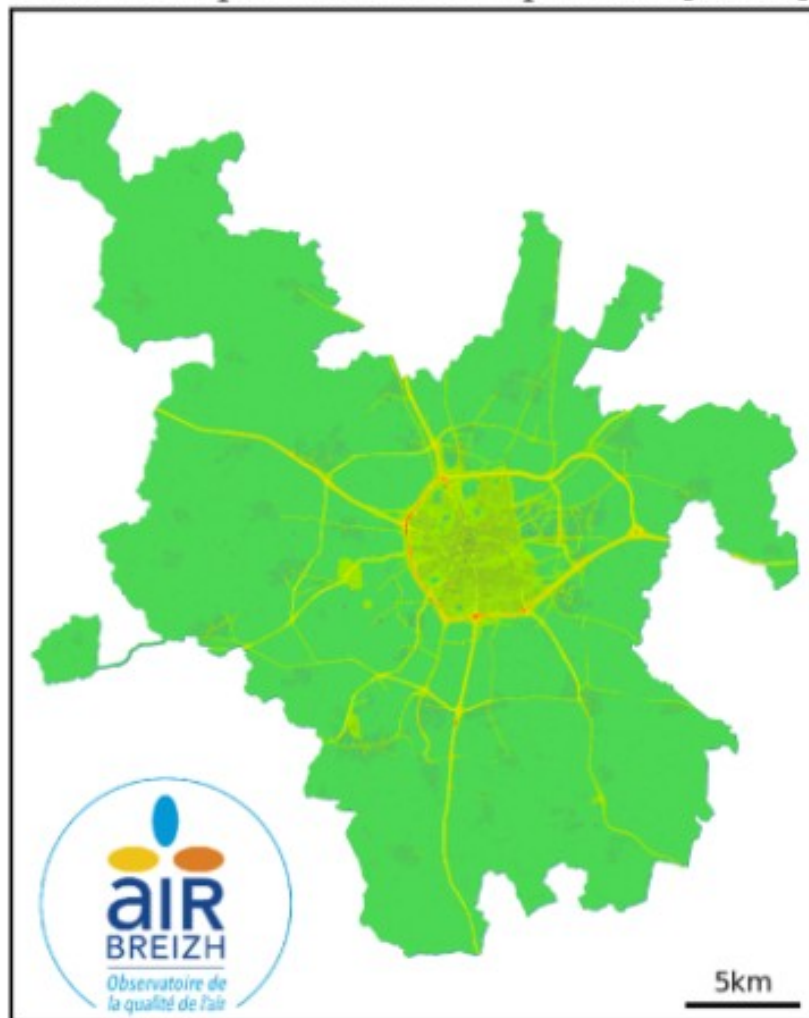


En 2022, Air Breizh a lancé son nouvel espace membre en septembre 2022 (accessible à toutes les communes de Rennes Métropole):

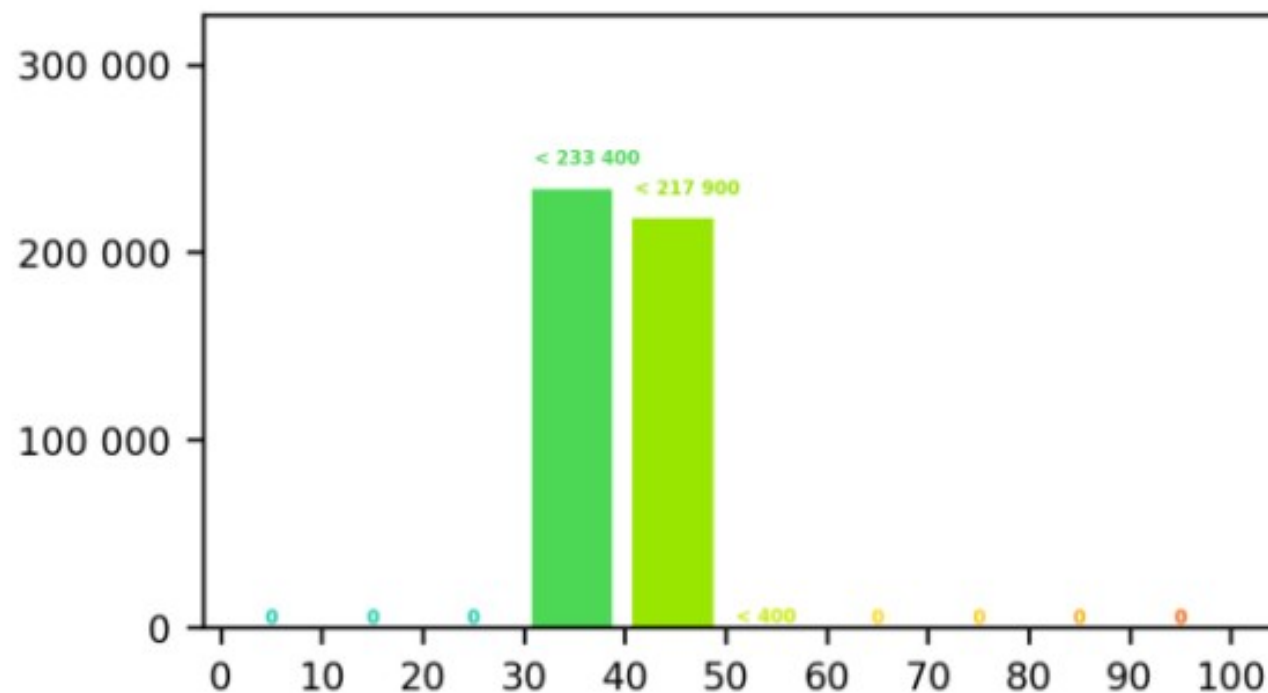
- Données quotidiennes - **mesures** aux stations **en temps réel** et **prévisions de la qualité de l'air à l'échelle de la commune** ;
- Outils de diagnostic annuel
  - **bilans des indices ATMO** à l'échelle communale
  - **Commun'air** : cartographies et bilans de concentrations à l'échelle communale au regard des valeurs réglementaires et des valeurs guides OMS
  - **ISEA** : cartographies et des bilans d'émissions des polluants réglementés et des gaz à effet de serre.

# Bilan de la qualité de l'air – l'indicateur PPA3 en PM 10

Zone en dépassement et Exposition [PM10]



Nombre d'habitants



Nota : ce type d'indicateur et d'histogramme peuvent être réalisés pour divers référentiels de comparaison (OMS, réglementation à venir)

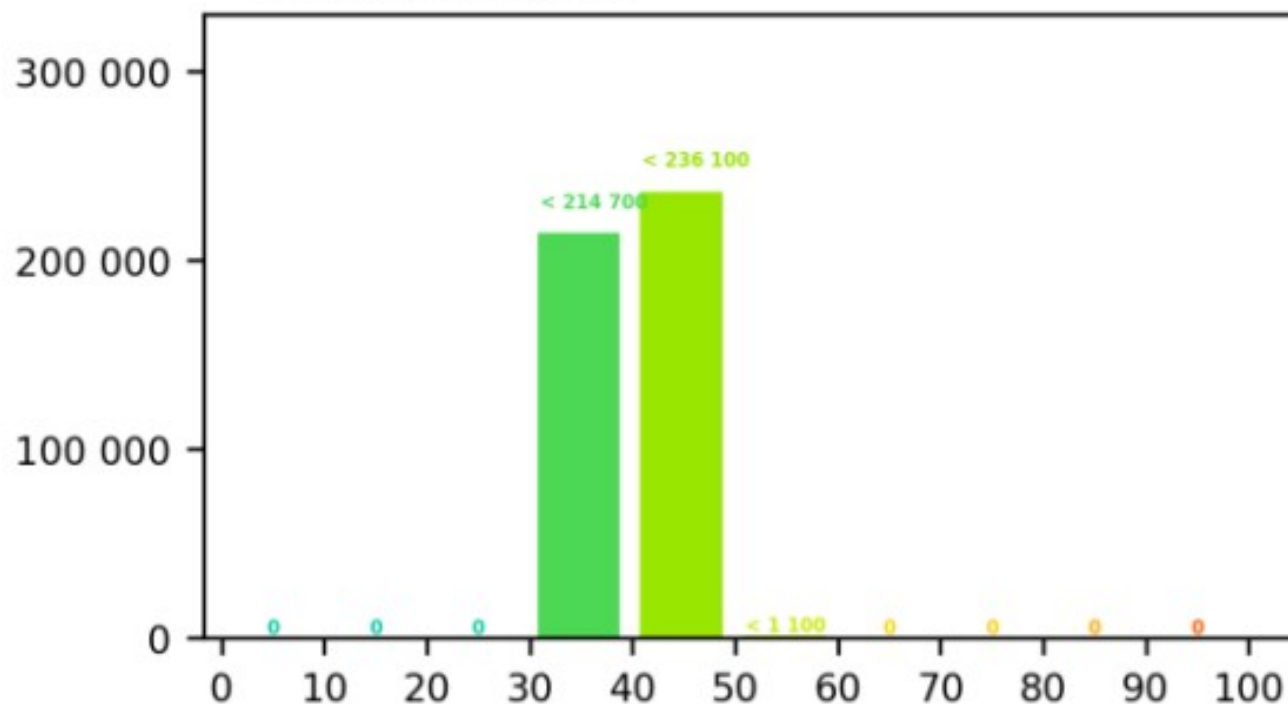
Alors que les exigences réglementaires sont déjà respectées, l'objectif du 3e PPA concernant les particules fines PM10 est de diviser par 4, à l'horizon 2027, le nombre de personnes exposées à des concentrations moyennes annuelles PM10 supérieures à la valeur guide de l'OMS (seuils 2005)

# Bilan de la qualité de l'air – l'indicateur PPA3 en PM 2.5

Zone en dépassement et Exposition [PM2.5]



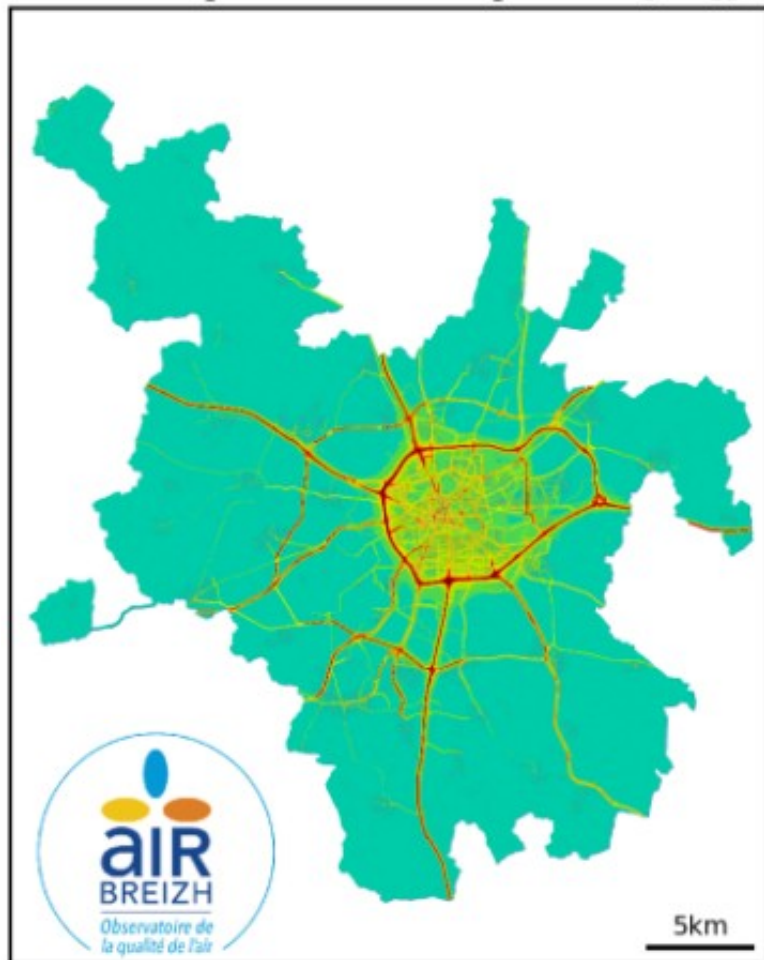
Nombre d'habitants



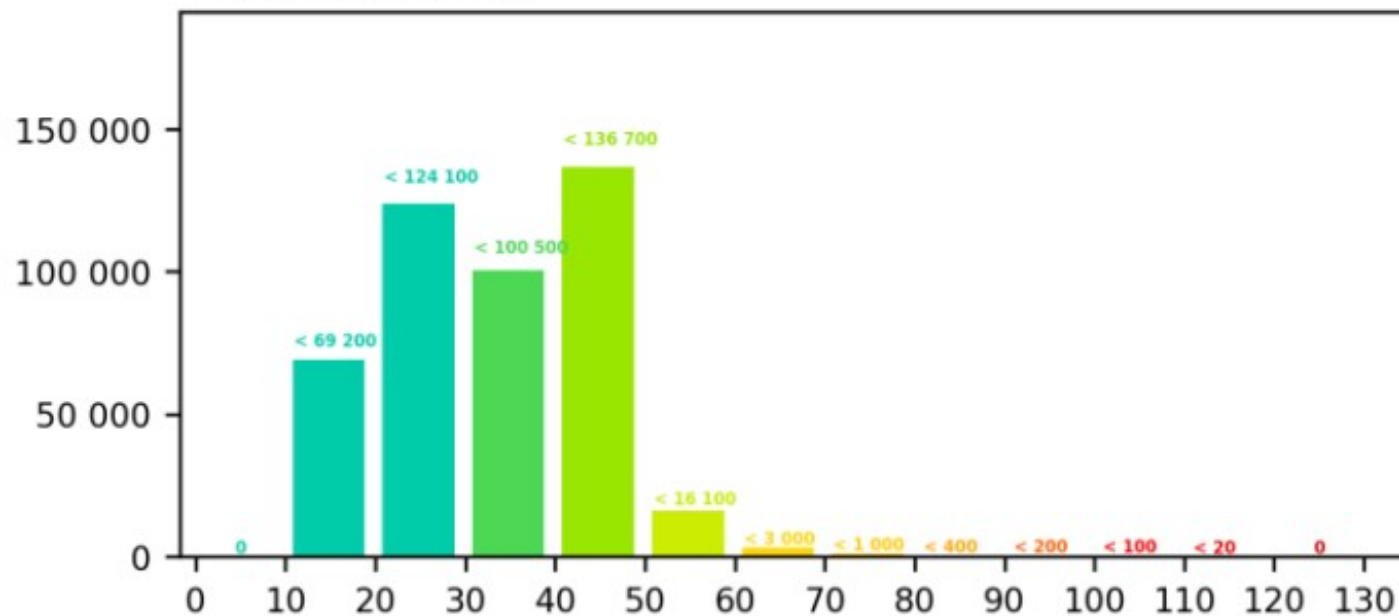
L'objectif du 3e PPA concernant les particules fines PM2,5 est de respecter, en 2025, sur Rennes Métropole, l'IEM 2025 français, à savoir  $11,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , afin d'anticiper le seuil de  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2030, aligné sur la recommandation de l'OMS (seuils 2005)

# Bilan de la qualité de l'air – l'indicateur PPA3 en NO<sub>2</sub>

## Zone en dépassement et Exposition [NO<sub>2</sub>]



## Nombre d'habitants



L'objectif du 3e PPA concernant le dioxyde d'azote est de diviser par 5, à l'horizon 2025, le nombre de personnes exposées à des concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote supérieures aux seuils réglementaires 2021



## Suivi des actions du PPA – faits marquants 2022

Lancement de l'action 18 d'évaluation quantitative des impacts sanitaires de la pollution sur Rennes Métropole par l'EHESP => perspective de réalisation des premières évaluations en 2023 (pour l'année de référence 2018)

Lancement de l'action 11 de gestion des grands événements lors d'épisodes de pollution par l'ARS=> pour intégrer une doctrine dans le futur dispositif de gestion préfectoral des pics de pollution

Mise en place d'un nouveau modèle trafic sur Rennes Métropole (action 14) => mise à jour régulière prévues jusqu'en 2024.

Lancement de l'action 19 par Air Breizh pour étudier la survenue des pics de pollution printaniers en période d'épandage

Première étape de l'action 20 visant à étudier les sources de pollution issues de la biomasse => réalisation en janvier 2023 d'une enquête téléphonique (comparatif Bretagne / Rennes Métropole) sur les caractéristiques des usages du bois de chauffage par les particuliers. Suite de l'action en 2023.

Mise en place d'une nouvelle station urbaine de mesure des pesticides au Thabor par Rennes Métropole (action 22) et pérennisation de la station de Mordelles (action 21)

Lancement de la saison 7 du programme Ambassad'air sur et par la ville de Rennes (action 23)

# Suivi des actions du PPA – lancement en 2023

Formation des animateurs ECOTRAVO sur le sujet des impacts du chauffage au bois par FIBOIS Bretagne (action 5A)

Exploitation des modélisations d'Air Breizh (notamment prospective 2030) et comparaison avec la réglementation européenne à venir (actions 15 et 16)

Travaux sur le réseau de surveillance et adaptation des stations de mesure (action 13)

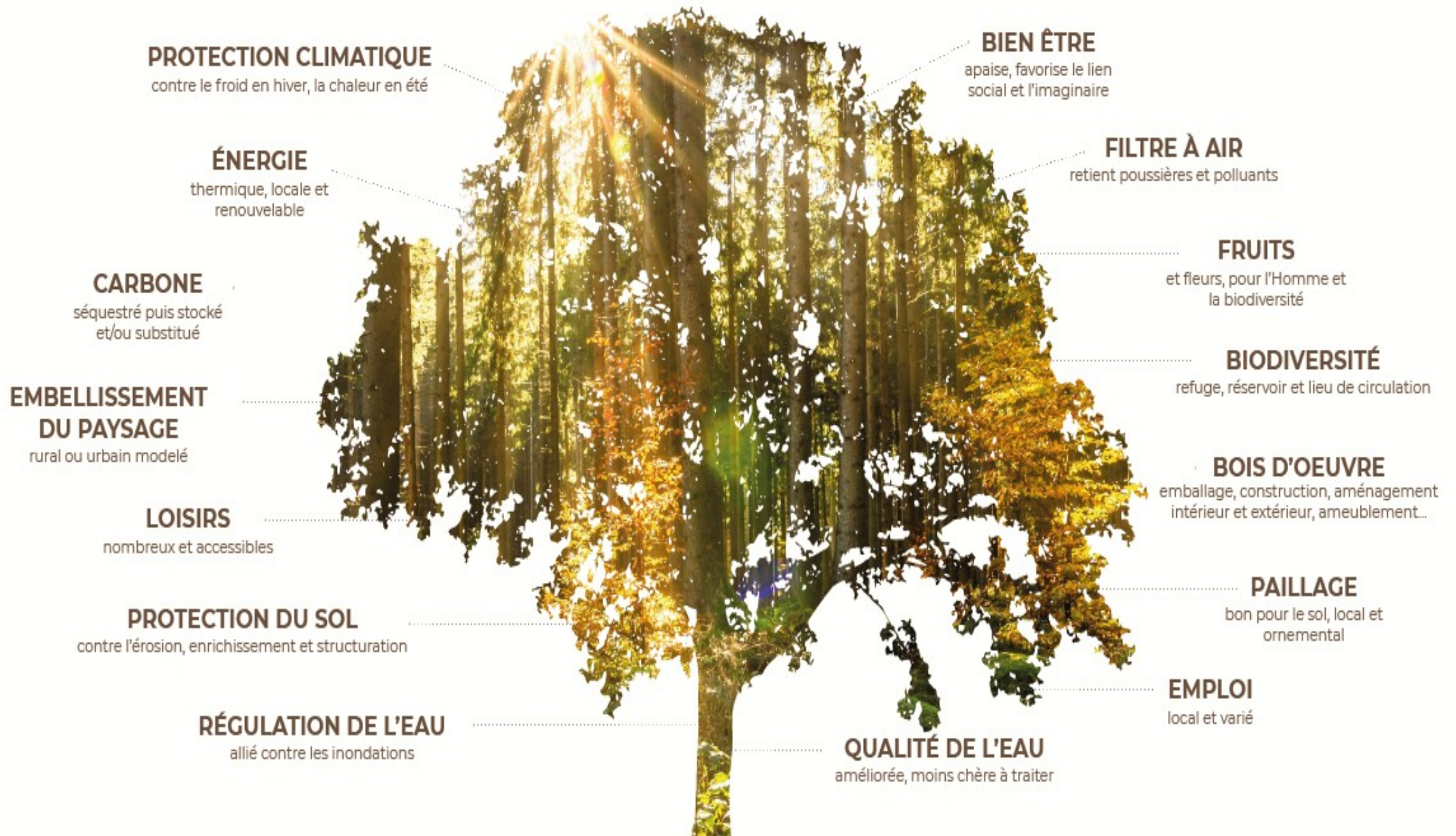
Formalisation de la stratégie de communication partagée DREAL / Rennes Métropole (action 24)

Actions de communication par l'État, notamment sur le chauffage au bois (action 5B)

Mise en œuvre du PDU (action 1A) par Rennes Métropole, dont notamment étude ZFE

# Suivi des actions du PPA \_ présentation FIBOIS

# L'ARBRE, NOTRE ESSENTIEL



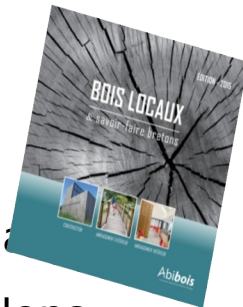
# La filière bois





# Fibois, c'est quoi ?

## PROMOUVOIR



- Outils de communication
- Présence sur des salons professionnels
- Chantiers de démonstration en forêt

## ACCOMPAGNER

- Rencontres techniques
- Organisation de formations



## STRUCTURER

- Développer une stratégie commune
- Améliorer les relations et échanges entre maillons
- Améliorer la lisibilité et l'efficience
- Vision de long terme

**Agenceurs**  
**Scieurs**  
**Négociants**  
**Fabricants d'emballages**  
**Exploitants forestiers**  
**Entrepreneurs forestiers**  
**Experts**  
**Bureaux d'études**  
**Architectes**  
**Menuisiers**  
**Charpentiers**  
**Producteurs bois énergie**  
**Collectivités**  
**Bailleurs & promoteurs**



# Bois énergie et qualité de l'air.



- guide qualité de l'air (2019)

- Mise à jours du guide en 2022



- Enquête du chauffage au bois domestique en partenariat avec l'OEB

- Première enquête réalisé en 2015
- Nouvelle enquête en cours

Objectifs:

- De faire une caractérisation du parc des équipements de chauffage domestique au bois en Bretagne (type d'appareil, ancienneté)
- De caractériser les modes d'approvisionnement du marché du chauffage domestique au bois et les dynamiques actuelles (achat en grande surface, achat chez un producteur, utilisation directe depuis la forêt ou le bocage, autoconsommation)
- De connaître les usages en termes d'utilisation des appareils de chauffage au bois (chauffage principal ou d'appoint ou surface chauffée par le bois, nombre de journées où le chauffage est utilisé, quantité de bois consommée, type de bois).

# Bois énergie et qualité de l'air.

- **Accompagnent des professionnels sur la qualité des combustibles** (Vendeurs / Producteurs de bois de chauffage, installateurs, bureau d'études,...)
- **Communications** via différents média pour la **diffusion des messages de bonnes pratiques** du chauffage au bois.
  - [Tutos de Peter](#)



- Fiches et guides conseils destinées aux particuliers
  - Choix de l'appareil et conseils d'entretien
  - Conseil sur l'achat, le stockage et d'utilisation du bois

- **Plaquette Rennes Métropoles et accompagnement des Réseaux Rénov'Habitat – (2023)**





Des questions ?



**Intervenants:**

-

Olivier.ferron@fiboisbretagne.fr

Tél. 06 11 70 91 33

-

Morgan.lebreton@fiboisbretagn

e,fr

9 rue de Suède

35200 Rennes

Tél. 02 99 27 54 27

contact@fiboisbretagne.fr

**[www.fiboisbretagne.fr](http://www.fiboisbretagne.fr)**

# Suivi des actions du PPA – présentation AILE

# Conclusion

## Page internet de suivi du PPA3 :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-ppa-2022-2027-de-rennes-metropole-a5345.html>

# Diapo optionnelles

# Incohérence Indice ATMO / procédure épisode de pollution

PM2.5 hors de la procédure épisode de pollution

Procédure alerte PM10 à 80

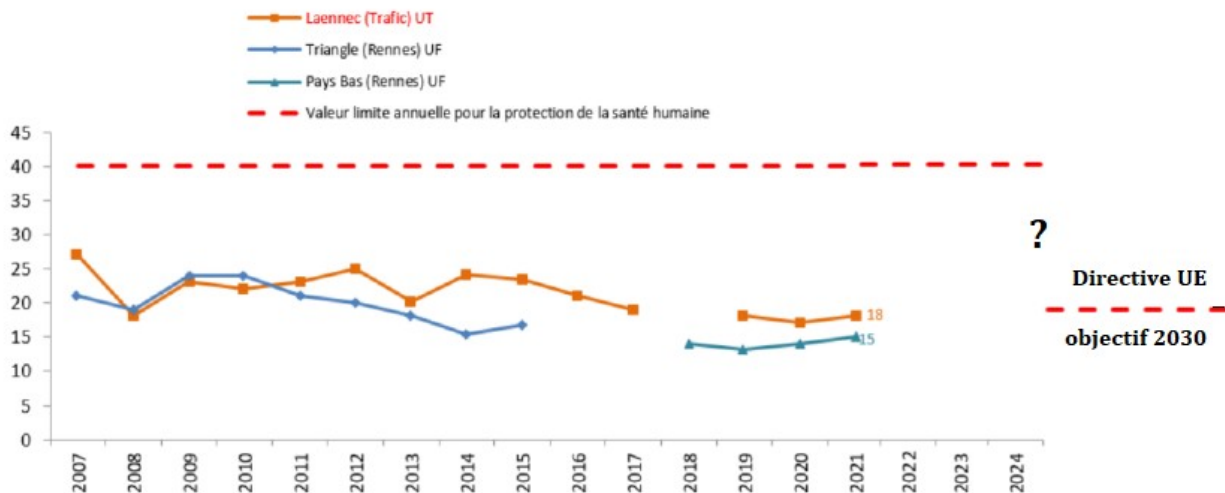
Procédure info-reco NO2 à 200

		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM <sub>2,5</sub>	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM <sub>10</sub>	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	> 150
Max horaire journalier	NO <sub>2</sub>	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	> 340
Max horaire journalier	O <sub>3</sub>	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	> 380
Max horaire journalier	SO <sub>2</sub>	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750

Procédure info-reco ozone à 180

# Bilan de la qualité de l'air – en mesures stations

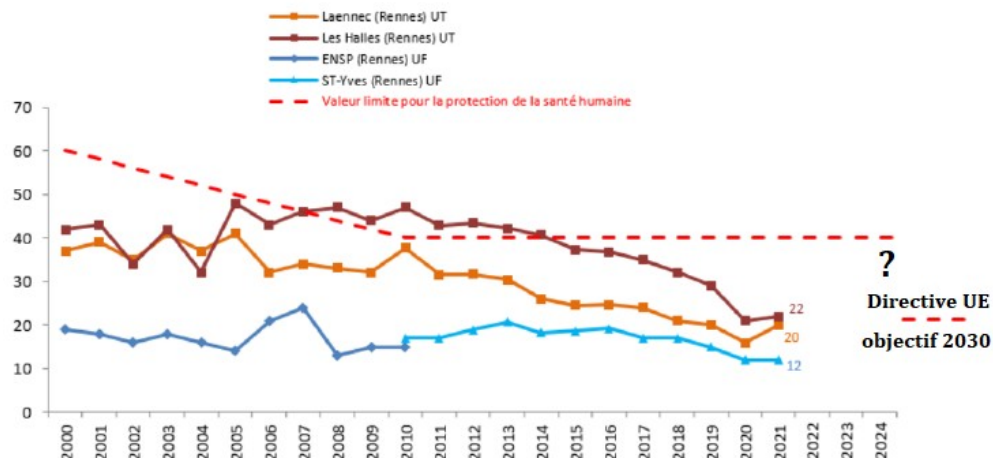
Historique des niveaux moyens annuels mesurés en PM10 (en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )



En PM10, la concentration de fond respecte la recommandation OMS ( $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ , mais la proximité trafic la dépasse légèrement.  
La valeur limite réglementaire à respecter en 2030 serait de  $20\mu\text{g}/\text{m}^3$

En PM2,5, la concentration urbaine de fond s'établit à  $11\mu\text{g}/\text{m}^3$   
La valeur limite réglementaire à respecter en 2030 serait de  $10\mu\text{g}/\text{m}^3$

Historique des niveaux moyens annuels mesurés en NO<sub>2</sub> (en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )



En No2, l'année 2020 (COVID et confinement) perturbe la tendance.  
La valeur limite réglementaire à respecter en 2030 serait de  $20\mu\text{g}/\text{m}^3$